

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**MARDI 18 JANVIER 2022** 



# LES AGRICULTEURS ET VITICULTEURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂTEAU-THIERRY INVITÉS À PARTICIPER AU DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry a engagé l'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle de son territoire. Elle sollicite la participation des agriculteurs et viticulteurs pour assurer la bonne prise en compte de leurs activités.

Deux ans après l'adoption de son projet de territoire « Destination 2030 », l'agglomération lance l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIH) sur l'ensemble de ses 87 communes.

Le PLUIH est un document de planification qui détermine, à l'horizon de 10-15 ans, les besoins en logements, le développement économique, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, etc. Il remplacera, en 2024, les règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire (cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme) et déterminera les droits à construire et règles sur chaque parcelle : zones constructibles ou inconstructibles, types de constructions autorisées, caractéristiques architecturales, paysagères et environnementales, organisation des constructions. Un document aux impacts multiples sur les activités agricoles.

Le PLUIH s'imposera à tous, particuliers, administrations et entreprises, notamment agricoles et viticoles. Il deviendra l'unique document de référence pour la délivrance, par les Maires, des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Si ce document n'a pas vocation à règlementer le type de culture, il définira les secteurs dans lesquels seront autorisés les bâtiments agricoles. Il pourra repérer les bâtiments qui ne servent plus à l'activité agricole ou viticole et autoriser leur changement de destination (création de logements, gîtes, etc.) ou interdire la construction de nouveaux logements à côté des bâtiments agricoles pour limiter les conflits de voisinage.

#### CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Chargé de communication : Bernard COUVREUR
Téléphone :
03 23 70 79 71
Courriel :
bernard.couvreur@carct.fr
Adresse :
L'Aiguillage
2, avenue Ernest Couvrecelle
02400 Etampes-sur-Marne
Site web :



@aggloregionchateauthierry



@CARCThierry

## Les agriculteurs et viticulteurs invités à participer!

Un diagnostic agricole et viticole est réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUIH. Il constitue une étape clé pour éclairer sur les réalités vécues par les exploitants et cerner les enjeux agricoles du territoire.

Pour réaliser cet état des lieux, la collectivité sollicite la participation des agriculteurs et des viticulteurs par la diffusion de deux questionnaires. L'objectif de ce recensement est simple : connaître au mieux l'activité agricole de l'ensemble des exploitants du territoire pour la protéger et permettre son maintien.

Phrase de Daniel Girardin, Vice-président à l'Équilibre territorial et à l'Urbanisme : « Cette démarche n'est pas une enquête. Par la diffusion de ces questionnaires, l'agglo cherche à anticiper et construire au mieux les projets dans le futur document. La participation du plus grand nombre d'exploitant est essentielle pour la réussite du projet! »

### Pour participer:

Pour les viticulteurs, en remplissant le questionnaire en ligne disponible à l'adresse : <a href="https://forms.gle/1aSYnp2ZeDCvNk2v6">https://forms.gle/1aSYnp2ZeDCvNk2v6</a>

Pour les agriculteurs, en remplissant le questionnaire en ligne disponible à l'adresse : <a href="https://forms.gle/waSa3X5Hyuv7aaaXA">https://forms.gle/waSa3X5Hyuv7aaaXA</a>





Pour toute question sur le PLUIH ou votre participation à ce questionnaire, vous pouvez contacter Laure GEOFFROY, chargée de mission urbanisme - 03.65.81.03.15 / laure.geoffroy@carct.fr ou consulter le site internet de l'Agglomération www.carct.fr — rubrique PLUIH





www.carct.fr